REPUBLIQUE FRANÇAISE



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil des actes administratifs N° 10/2021 du 26 au 30 juin 2021







Publié le : 12 juillet 2021

Commune de Villiers-le-Bel Recueil des actes administratifs Du 26 au 30 juin 2021 N°10/2021

SOMMAIRE

-Décisions du Maire -Arrêtés du Maire

> Pour toute correspondance, s'adresser à : Mairie de Villiers-le-Bel Secrétariat Général 32 rue de la République 95400 Villiers-le-Bel

Directeur de la publication : M. le Maire : Jean-Louis MARSAC

Commune de Villiers-le-Bel Recueil des actes administratifs Du 26 au 30 juin 2021 N°10/2021

DECISIONS DU MAIRE



Commune de Villiers-le-Bel Recueil des actes administratifs Du 26 au 30 juin 2021 N°10/2021

SOMMAIRE DES DECISIONS DU MAIRE

NUMERO D'ORDRE		INTITULE
174/2021	29/06/2021	Contrat d'adhésion au service Fast Actes et Fast Parapheur électronique



Arrondissement de Sarcelles IC

Décision de Maire nº2021/ 174

Objet : Contrat d'adhésion au service Fast Actes et Fast Parapheur électronique

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le Code de la Commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de Monsieur Jean-Louis MARSAC en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°300/2020 en date du 15 juillet 2020 portant délégation à Madame Laetitia KILINC des marchés publics,

CONSIDERANT la volonté de la commune de mette en place la télétransmission des délibérations et des marchés publics ainsi que la signature de ces documents à l'aide d'un parapheur électronique,

CONSIDERANT la proposition de la société DOCAPOSTE FAST, 120-122 rue Réaumur, 75002 Paris,

DECIDE

Article 1 – Il sera conclu un contrat avec la société DOCAPOSTE FAST ayant pour objet l'adhésion au service Fast Actes et Fast Parapheur électronique.

Article 2 – La dépense annuelle engendrée, d'un montant de 10 530€ HT soit 12 636€ TTC sera imputésur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

Article 3 – Le présent contrat prendra effet le 1er septembre 2021 pour une durée d'un an.

Article 4 – La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 25/06/201

Le Maire, Jean Louis Marsac L'adjointe déléguée Lactiti Kilinc

Commune de Villiers-le-Bel Recueil des actes administratifs Du 26 au 30 juin 2021 N°10/2021

ARRETES DU MAIRE

Commune de Villiers-le-Bel Recueil des actes administratifs Du 26 au 30 juin 2021 N°10/2021

SOMMAIRE DES ARRETES DU MAIRE

NUMERO D'ORDRE	DATE	INTITULE
282/2021	29/06/2020	Arrêté portant délégation de signature à Mme Laurence FARCY – « Directrice des Ressources, Contrôle de Gestion » en matière de ressources humaines pour la période du 1er août 2021 au 22 août 2021 inclus
283/2021	30/06/2021	Délégation de signature à M. HALIDI Allaoui – 2ème Adjoint au Maire, pour la période du 15 juillet 2021 au 31 juillet 2021 inclus
284/2021	30/06/2021	Délégation de signature à M. EDART Léon – 12ème Adjoint de quartier « Le Village/Le Val Roger », pour la période du 15 juillet 2021 au 31 juillet 2021 inclus
285/2021	30/06/2021	Délégation de signature à Mme CISSE-DOUCOURE Mariam - 5ème adjointe au Maire, pour la période du 1er août 2021 au 14 août 2021 inclus
286/2021	30/06/2021	Délégation de signature à M. EDART Léon - 12ème Adjoint de quartier « Le Village/Le Val Roger », pour la période du 1er août 2021 au 14 août 2021 inclus





Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE nº 282/2021

Arrêté portant délégation de signature à Mme Laurence FARCY – « Directrice des Ressources, Contrôle de Gestion » pour la période du 1er août 2021 au 22 août 2021 inclus

Le Maire de la Commune de VILLIERS-LE-BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses article L. 2122-19 et R 2122-8,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020 portant élection de M. Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU l'arrêté n° 2021/0088 en date du 13 janvier 2021 portant avancement d'échelon à durée unique sur le grade de Directeur Territorial pour Mme Laurence FARCY,

VU l'arrêté n° 317/2020 en date 15 juillet 2020 portant délégation de signature et d'habilitation à M. Pierre BLAZY - Directeur Général Adjoint des Services,

CONSIDERANT que Mme Laurence FARCY occupe le poste de Directrice des Ressources, Contrôle de Gestion,

CONSIDERANT que pour la bonne marche de l'administration communale, il convient de procéder à une délégation de signature.

ARRETE

Article 1 - Il est donné délégation de signature à Mme Laurence FARCY – « Directrice des Ressources, Contrôle de Gestion », dans les conditions prévues à l'article R 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la délivrance des expéditions des registres des délibérations et des arrêtés municipaux, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Pierre BLAZY - Directeur Général Adjoint des Services et de Mme Corinne POISSON - Directrice Générale des Services, il est donné délégation de signature à Mme Laurence FARCY – « Directrice des Ressources, Contrôle de Gestion », pour signer les documents suivants relevant du domaine des ressources humaines :

- Les certificats de travail;
- Les attestations de salaire;
- Les attestations employeur pour Pôle emploi;
- Les dossiers de prévoyance auprès de l'assureur;
- Les courriers de convocation aux expertises ;
- Les saisines de la Commission de Réforme et du Comité médical ;
- Les états de service ;
- Les courriers relatifs au Droit Individuel à la Formation/Compte Personnel de Formation;

- Les attestations relatives au Droit Individuel à la Formation/Compte Personnel de Formation, en cas de départ des agents;
- Les demandes de liquidation de pension auprès de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL);
- Les formulaires de validation de service de non titulaire ;
- Les autorisations de cumul d'emplois ;
- Les arrêtés de temps partiel ;
- Les arrêtés portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire ;
- Les arrêtés portant attribution du régime indemnitaire ;
- Les formulaires pour les demandes de Billet annuel « sncf ».

Article 3 - Le présent arrêté prend effet à compter du 1er août 2021 et jusqu'au 22 août 2021 inclus.

Article 4 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers-le-Bel, le 29 juin 2021

La Directrice des Ressources-Contrôle de Gestion

Laurence FARCY

Notifié le \$/9(202)

Le Maire, Jean-Louis MARSAC



Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE n°283 /2021

Délégation de signature à M. HALIDI Allaoui – 2ème Adjoint au Maire, pour la période du 15 juillet 2021 au 31 juillet 2021 inclus

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2122-18,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juillet 2020 portant élection de M. Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juillet 2020 portant élection de M. HALIDI Allaoui en qualité de 2ème adjoint au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire,

VU l'arrêté n °291/2020 en date du 15 juillet 2020 portant délégation de signature à M. HALIDI Allaoui – 2ème Adjoint au Maire,

VU l'arrêté n° 529/2020 en date du 10 décembre 2020 portant délégation à M. HALIDI Allaoui – 2ème Adjoint au Maire pour présider la Commission Communale des Impôts Directs,

CONSIDERANT que le Maire a délégué par arrêtés des 15 juillet 2020 et 1^{er} octobre 2020 un certain nombre de fonctions et la signature de certains actes aux adjoints au maire et à des conseillers municipaux,

CONSIDERANT que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre la continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au maire ou conseillers municipaux.

ARRETE

Article 1 - Les délégations données à M. HALIDI Allaoui – 2ème Adjoint au Maire par arrêtés n°291/2020 en date du 15 juillet 2020 et n°529/2020 en date du 10 décembre 2020 sont complétées par les dispositions ci-dessous, pour la période du 15 juillet 2021 au 31 juillet 2021 inclus :

- M. HALIDI Allaoui reçoit délégation pour le suivi des dossiers relatifs aux Projets de rénovation urbaine. A ce tirre, il pourra signer tous les actes et documents relevant de ce domaine, tels que les courriers, les notes, les rapports, les bons de commande, les décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats /conventions et leurs avenants à l'exclusion de ceux liés aux marchés publics et accords-cadres.
- M. HALIDI Allaoui reçoit délégation pour le suivi des dossiers de mise en fourrière de véhicule et à ce titre, il pourra signer tous les actes et les correspondances relevant de cette délégation, notamment les courriers de notification.
- M. HALIDI Allaoui reçoit délégation pour le suivi des dossiers relatifs à la Téléphonie et l'Informatique à l'exclusion du développement du numérique. A ce titre, il pourra signer tous les actes et documents relevant de ce domaine, tels que les courriers, les notes, les rapports, les bons de commande et les décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats /conventions et leurs avenants à l'exclusion de ceux liés aux marchés publics et accords-cadres.

- M. HALIDI Allaoui reçoit délégation pour le suivi des dossiers relatifs aux assurances. A ce titre, il pourra signer tous les actes et documents relevant de ce domaine, tels que les courriers, les convocations, les notes et les rapports.
- M. HALIDI Allaoui reçoit délégation pour toutes les mesures de police dévolues à la compétence du maire en application de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales et notamment des dispositions des 1°, 2°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article précité qui disposent :
- 1° Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoiement, l'éclairage, l'enlèvement des encombrements, la démolition ou la réparation des édifices et monuments funéraires menaçant ruine, l'interdiction de rien exposer aux fenêtres ou autres parties des édifices qui puisse nuire par sa chute ou celle de rien jeter qui puisse endommager les passants ou causer des exhalaisons nuisibles ainsi que le soin de réprimer les dépôts, déversements, déjections, projections de toute matière ou objet de nature à nuire, en quelque manière que ce soit, à la sûreté ou à la commodité du passage ou à la propreté des voies susmentionnées;
- 2° Le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique telles que les rixes et disputes accompagnées d'ameutement dans les rues, le tumulte excité dans les lieux d'assemblée publique, les attroupements, les bruits, les troubles de voisinage, les rassemblements nocturnes qui troublent le repos des habitants et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique; 3° Le maintien du bon ordre dans les endroits où il se fait de grands rassemblements d'hommes, tels que les foires, marchés, réjouissances et cérémonies publiques, spectacles, jeux, cafés, églises et autres lieux publics;
- 4° L'inspection sur la fidélité du débit des denrées qui se vendent au poids ou à la mesure et sur la salubrité des comestibles exposés en vue de la vente;
- 5° Le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure;
- 7° Le soin d'obvier ou de remédier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par la divagation des animaux malfaisants ou féroces.
- A ce titre, il pourra signer tous les actes, documents, arrêtés et correspondances afférents à cette délégation.
- M. HALIDI Allaoui reçoit délégation pour toutes les mesures de police dévolues à la compétence du maire en application de l'article L. 2212-4 du Code général des collectivités territoriales, à savoir « En cas de danger grave ou imminent, tel que les accidents naturels prévus au 5° de l'article L. 2212-2, le maire prescrit l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances ». A ce titre, il pourra signer tous les actes, documents, arrêtés et correspondances afférents à cette délégation.
- M. HALIDI Allaoui reçoit délégation pour toutes les mesures de police en matière de déchets, dévolues à la compétence du maire en application de l'article L. 541-3 du Code de l'environnement. A ce titre, il pourra signer tous les actes, arrêtés et correspondances afférents à cette délégation.
- M. HALIDI Allaoui reçoit délégation dans les domaines suivants: Logement Habitat privé Insalubrité. A ce titre, il aura en charge le suivi des infractions relevant du code de la construction et de l'habitation, le suivi des dossiers relatifs à la police de la sécurité et de la salubrité des immeubles, locaux et installations ainsi que le suivi des infractions au règlement sanitaire départemental.
- Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, correspondances, convocations, notes, rapports, bons de commandes, procès-verbaux, signalements au procureur de la République, courriers de mise en demeure, arrêtés (notamment les arrêtés de mise en sécurité, ceux pris en application des articles L. 511-4 et suivants et L. 511-19 et suivants du code de la construction et de l'habitation ainsi que ceux liés aux procédures d'infraction au règlement sanitaire départemental) et certificats d'affichage.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DJALLALI-TECHTACH Djida 1er adjointe au Maire, M. HALIDI Allaoui reçoit délégation dans les domaines suivants: Finances, Prospective, Contrôle de Gestion, suivi du marché forain de la ville, suivi des dossiers contentieux de la commune ainsi que Egalité femmes-hommes et mise en œuvre des dispositifs de Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes relevant des domaines définis ci-dessus tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, arrêtés, les instructions et toutes les pièces comptables de la collectivité (titres de recettes, bordereaux, mandats de paiement, certificats et autres documents comptables), ainsi que les décisions relatives aux produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, les décisions relatives aux lignes de trésorerie, les décisions relatives aux régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux, les décisions relatives aux actions en justice de la commune (tant en demande qu'en défense),

les décisions de la représenter devant les juridictions, et les décisions liées aux demandes de subventions, les contrats/conventions à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MACEIRA Rosa 3ème Adjointe au Maire, M. HALIDI Allaoui reçoit délégation dans les domaines suivants : Affaires sociales, Séniors, Santé et Handicap.
- Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, les convocations, les notes, les rapports, les bons de commande, les arrêtés, les décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/ conventions et leurs avenants à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. MAQUIN Maurice 4ème Adjoint au Maire, M. HALIDI Allaoui reçoit délégation dans les domaines suivants : Travaux liés aux Bâtiments communaux et à la Voirie, Gestion du parc de véhicules municipaux, Autorisations d'occupation du domaine public ainsi qu'au Développement durable et au suivi de l'Agenda 21.
- Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, procès-verbaux, documents liés à l'exécution des travaux (les ordres de service, procès-verbaux de réception...), arrêtés, décisions liées aux demandes de subventions, tous les documents relatifs à la délivrance, à la modification, au renouvellement et au retrait des autorisations d'occupation du domaine public ainsi que les contrats /conventions et leurs avenants à l'exclusion de ceux liés aux marchés publics et accords-cadres.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam 5ème Adjointe au Maire, M. HALIDI Allaoui reçoit délégation dans le domaine suivant : Politique de la Ville et le suivi des dispositifs qui en relèvent, notamment le Contrat de ville, les Ateliers Sociolinguistiques, Ville/Vie/Vacances.
- Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, conventions avec l'Etat, la Région, le Département ou tout autre organisme participant au financement de la Politique de la ville, décisions liées aux demandes de subventions, ainsi que les contrats/conventions à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. AUGUSTE Daniel 6ème Adjoint au Maire, M. HALIDI Allaoui reçoit délégation dans les domaines suivants : Relations avec les entreprises, Artisanat et Commerces à l'exclusion du suivi du marché forain de la ville.
- Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, les convocations, les notes, les rapports, les bons de commande, les arrêtés, les décisions liées aux demandes de subventions, ainsi que les contrats /conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme CHAINIAU Véronique 7ème Adjointe au Maire, M. HALIDI Allaoui reçoit délégation dans le domaine de l'Education. A ce titre, il traitera des questions relatives aux Affaires Scolaires ainsi qu'au suivi de la Cité Educative et il assurera les relations avec l'ensemble des partenaires de l'Education Nationale.
- Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. BALOSSA Christian 8ème Adjoint au Maire, M. HALIDI Allaoui reçoit délégation dans le domaine de la Culture. Il aura notamment en charge la programmation culturelle de l'Espace Marcel Pagnol et de la Maison Jacques Brel, et la location/mise à disposition de ces mêmes structures à des fins uniquement culturelles.
- Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, contrats de commande de spectacle, conventions culturelles, conventions de location/mise à disposition ainsi que les décisions liées aux demandes de subventions.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme EVERARD Teresa 9ème Adjointe au Maire, M. HALIDI Allaoui reçoit délégation dans les domaines suivants : Petite Enfance et Loisirs des personnes âgées. A ce titre, il aura en charge les affaires relatives à la Petite enfance et plus particulièrement, les crèches, les haltes Jeux, le RAM. Il assurera également les relations avec l'ensemble des organismes et partenaires de la ville dans ces domaines, notamment avec les Centres de Protection maternelle et infantile.
- Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, les convocations, les notes, les rapports, les bons de commande, les décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. RAJA Jamil 10ème Adjoint au Maire, M. HALIDI Allaoui reçoit délégation dans le domaine du Sport et des dispositifs qui en relèvent. A ce titre, il aura notamment en charge la gestion des équipements sportifs ainsi que leur location ou mise à disposition pour des manifestations sportives et assurera également les relations avec les fédérations et les clubs sportifs. Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions, conventions de location ou de mise à disposition des équipements sportifs pour des manifestations sportives ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme KILINC Laetitia 11 eme Adjointe de quartier « Les Carreaux/Les Charmettes », M. HALIDI Allaoui reçoit délégation dans les domaines suivants :
- Animation de la vie du quartier Les Carreaux/Les Charmettes en lien avec l'agent de développement local dédié,
 - Marchés publics.

Cette délégation entraîne délégation de signature pour tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, procès-verbaux, décisions liées aux demandes de subventions, décisions liées à la préparation, la passation ou l'exécution des marchés et accords-cadres, contrats, conventions et toutes pièces liées aux marchés et accords-cadres de la ville ainsi que leur(s) avenant(s).

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. EDART Léon 12ème Adjoint de quartier « Le Village/Le Val Roger », M. HALIDI Allaoui reçoit délégation dans les domaines suivants :
- Animation de la vie du quartier « Le Village/Le Val Roger » en lien avec l'agent de développement local dédié,
 - Animation et suivi du Plan communal de Sauvegarde.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant (s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MEDDA Géraldine – 13ème Adjointe de quartier « Derrière-les-Murs de Monseigneur/Puits-la-Marlière », M. HALIDI Allaoui reçoit délégation dans les domaines suivants : Animation de la vie du quartier « Derrière-les-Murs de Monseigneur/Puits-la-Marlière » en lien avec l'agent de développement local.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. KECHIT Gourta Conseiller municipal, M. HALIDI Allaoui reçoit délégation dans les domaines suivants : Cadre de vie, Espaces verts, Propreté et Gestion urbaine de proximité. A ce titre, il aura en charge la mise en œuvre de la politique définie dans ces domaines, la programmation et le suivi des actions afférentes ainsi que les relations avec les différents partenaires. Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions, les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme KASSA Myriam Conseillère municipale, M. HALIDI Allaoui reçoit délégation dans le domaine de la Jeunesse et des dispositifs qui en relèvent. A ce titre, il traitera notamment des questions relatives au PRIJ, au Point CYB et au Point Information Jeunesse. Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini

ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions, contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BRIKH Faouzi - Conseiller municipal, M. HALIDI Allaoui reçoit délégation dans les domaines suivants : Suivi des dossiers relatifs à l'état civil (notamment, les baptêmes, les naissances, les Pactes civils de solidarité, les mariages, les décès), les affaires générales, la gestion du cimetière et les débits de boissons.

Cette délégation entraîne délégation de signature des actes et documents relevant des domaines définis cidessus, tels que les courriers, convocations, notes, bons de commande, rapports, arrêtés, toutes décisions liées aux délivrances et reprises de concessions dans le cimetière, les avis dans le cadre des demandes de résident longue durée, les documents relatifs au recensement des citoyens, les certificats d'hérédité, les certificat de changement de résidence, les reports de service national, le recensement, l'attribution des médailles du travail ainsi que toutes pièces relatives aux attestations d'accueil.

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. BRIKH Faouzi Conseiller municipal, M. HALIDI Allaoui reçoit également délégation pour exercer les fonctions dévolues au maire en matière d'opérations électorales, notamment pour statuer sur les demandes d'inscription et les procédures de radiation sur la liste électorale générale et les listes électorales complémentaires européennes et municipales. A ce titre, il pourra signer tous les actes, courriers et correspondances relevant de cette délégation.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BIDELHADJELA Hakima Conseillère municipale, M. HALIDI Allaoui reçoit délégation dans le domaine des activités Péri-Educatives (centres de loisirs et accueils périscolaires).

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/ conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. BONNARD Maurice - Conseiller municipal, M. HALIDI Allaoui reçoit délégation dans le domaine suivant : Archives municipales.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. STEPHAN William - Conseiller municipal, M. HALIDI Allaoui reçoit délégation dans le domaine suivant : Suivi des Centres sociaux. A ce titre, il aura en charge les Maisons de Quartier Camille Claudel, Boris Vian, et Salvador Allende.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, les convocations, les notes, les bons de commande, les décisions liées aux demandes de subventions, les rapports, les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme TOOR Efatt Conseillère municipale, M. HALIDI Allaoui reçoit délégation dans le domaine suivant : développement du numérique.
- Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, bons de commande, les décisions liées aux demandes de subventions, les rapports, contrats/conventions et leur(s) avenants à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BOGHOSSIAN Carmen Conseillère municipale, M. HALIDI Allaoui reçoit délégation dans le domaine de la Restauration scolaire et municipale.
- Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. PLANCHETTE Cédric Conseiller municipal, M. HALIDI Allaoui reçoit délégation dans le domaine suivant : Fêtes et Cérémonies. A ce titre, il aura en charge le suivi des cérémonies, des manifestations festives et commémoratives ainsi que la mise à disposition et la location de la salle Erasme.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, les convocations, les notes, les bons de commande, les décisions liées aux demandes de subventions, les rapports, les actes liés à la mise à disposition/location de la salle Erasme, les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MACEIRA Marine Conseillère municipale, M. HALIDI Allaoui reçoit délégation dans les domaines suivants : Vie associative et Citoyenneté.
- Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions, les rapports, contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. YARAMIS Cémil Conseiller municipal, M. HALIDI Allaoui reçoit délégation dans les domaines suivants : Sécurité routière, politique du Stationnement, Sécurité des Manifestations.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, les convocations, les notes, les rapports, les bons de commande, les dossiers liés aux demandes de subventions, les contrats/conventions à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

Article 2 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers-le-Bel, le 30 juin 2021

L'Adjoint délégué HALIDI Allaoui

Notifié à l'intéressé, le - 9 JUIL. 7121

Le Maire Jean-Louis MARSAC





Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE n° 284/2021

Délégation de signature à M. EDART Léon - 12ème Adjoint de quartier « Le Village/Le Val Roger », pour la période du 15 juillet 2021 au 31 juillet 2021 inclus

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2122-18,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juillet 2020 portant élection de M. Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020 portant élection de M. EDART Léon en qualité de 12ème Adjoint de quartier « Le Village/Le Val Roger »,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire,

VU l'arrêté n° 302/2020 en date du 15 juillet 2020 portant délégation de signature à M. EDART Léon – 12ème Adjoint de quartier « Le Village/Le Val Roger »,

VU l'arrêté n° 283/2021 en date du 30 juin 2021 portant délégation de signature à M. HALIDI Allaoui – 2ème Adjoint au Maire, pour la période du 15 juillet 2021 au 31 juillet 2021 inclus,

CONSIDERANT que le Maire a délégué par arrêtés des 15 juillet 2020 et 1er octobre 2020 un certain nombre de fonctions et la signature de certains actes aux adjoints au maire et à des conseillers municipaux,

CONSIDERANT que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre la continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au maire ou conseillers municipaux.

ARRETE

Article 1 - Les délégations données à M. EDART Léon – 12ème Adjoint de quartier « Le Village/Le Val Roger » par arrêté n°302/2020 en date du 15 juillet 2020 sont complétées par les dispositions ci-dessous, pour la période du 15 juillet 2021 au 31 juillet 2021 inclus :

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. HALIDI Allaoui - 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation pour le suivi des dossiers relatifs aux Projets de rénovation urbaine. A ce titre, il pourra signer tous les actes et documents relevant de ce domaine, tels que les courriers, les notes, les rapports, les

bons de commande, les décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats /conventions et leurs avenants à l'exclusion de ceux liés aux marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. HALIDI Allaoui 2èrne Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation pour le suivi des dossiers de mise en fourrière de véhicule et à ce titre, il pourra signer tous les actes et les correspondances relevant de cette délégation, notamment les courriers de notification.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. HALIDI Allaoui 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation pour le suivi des dossiers relatifs à la Téléphonie et l'Informatique à l'exclusion du développement du numérique. A ce titre, il pourra signer tous les actes et documents relevant de ce domaine, tels que les courriers, les notes, les rapports, les bons de commande et les décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats /conventions et leurs avenants à l'exclusion de ceux liés aux marchés publics et accords-cadres
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. HALIDI Allaoui 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation pour le suivi des dossiers relatifs aux assurances. A ce titre, il pourra signer tous les actes et documents relevant de ce domaine, tels que les courriers, les convocations, les notes, les rapports.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. HALIDI Allaoui 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation pour toutes les mesures de police dévolues à la compétence du maire en application de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales et notamment des dispositions des 1°, 2°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article précité qui disposent:
- 1° Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoiement, l'éclairage, l'enlèvement des encombrements, la démolition ou la réparation des édifices et monuments funéraires menaçant ruine, l'interdiction de rien exposer aux fenêtres ou autres parties des édifices qui puisse nuire par sa chute ou celle de rien jeter qui puisse endommager les passants ou causer des exhalaisons nuisibles ainsi que le soin de réprimer les dépôts, déversements, déjections, projections de toute matière ou objet de nature à nuire, en quelque manière que ce soit, à la sûreté ou à la commodité du passage ou à la propreté des voies susmentionnées;
- 2° Le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique telles que les rixes et disputes accompagnées d'ameutement dans les rues, le tumulte excité dans les lieux d'assemblée publique, les attroupements, les bruits, les troubles de voisinage, les rassemblements nocturnes qui troublent le repos des habitants et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique; 3° Le maintien du bon ordre dans les endroits où il se fait de grands rassemblements d'hommes, tels que les foires, marchés, réjouissances et cérémonies publiques, spectacles, jeux, cafés, églises et autres lieux publics;
- 4° L'inspection sur la fidélité du débit des denrées qui se vendent au poids ou à la mesure et sur la salubrité des comestibles exposés en vue de la vente;
- 5° Le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure;
- 7° Le soin d'obvier ou de remédier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par la divagation des animaux malfaisants ou féroces.
- A ce titre, il pourra signer tous les actes, documents, arrêtés et correspondances afférents à cette délégation.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. HALIDI Allaoui 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation pour toutes les mesures de police dévolues à la compétence du maire en application de l'article L. 2212-4 du Code général des collectivités territoriales, à savoir « En cas de danger grave ou imminent, tel que les accidents naturels prévus au 5° de l'article L. 2212-2, le maire prescrit l'exécution des mesures de sûreté exigées par les virconstances ». A ce titre, il pourra signer tous les actes, documents, arrêtés et correspondances afférents à cette délégation.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. HALIDI Allaoui 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation pour toutes les mesures de police en matière de déchets, dévolues à la compétence du maire en application de l'article L. 541-3 du Code de l'environnement. A ce titre, il pourra signer tous les actes, arrêtés et correspondances afférents à cette délégation.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. HALIDI Allaoui 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants : Logement Habitat privé Insalubrité. A ce titre, il aura en charge le suivi des infractions relevant du code de la construction et de l'habitation, le suivi des dossiers relatifs à la police de la sécurité et de la salubrité des immeubles, locaux et installations ainsi que le suivi des infractions au règlement sanitaire départemental.
- Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, correspondances, convocations, notes, rapports, bons de commandes, procès-verbaux, signalements au procureur de la République, courriers de mise en demeure, arrêtés (notamment les arrêtés de mise en sécurité, ceux pris en application des articles L. 511-4

et suivants et L. 511-19 et suivants du code de la construction et de l'habitation ainsi que ceux liés aux procédures d'infraction au règlement sanitaire départemental) et certificats d'affichage.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme DJALLALI-TECHTACH Djida - 1et adjointe au Maire et de M. HALIDI Allaoui - 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants : Finances, Prospective, Contrôle de Gestion, suivi du marché forain de la ville, suivi des dossiers contentieux de la commune ainsi que Egalité femmes-hommes et mise en œuvre des dispositifs de Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes relevant des domaines définis ci-dessus tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, arrêtés, les instructions et toutes les pièces comptables de la collectivité (titres de recettes, bordereaux, mandats de paiement, certificats et autres documents comptables), ainsi que les décisions relatives aux produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, les décisions relatives aux lignes de trésorerie, les décisions relatives aux régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux, les décisions relatives aux actions en justice de la commune (tant en demande qu'en défense), les décisions de la représenter devant les juridictions, et les décisions liées aux demandes de subventions, les contrats/conventions à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. HALIDI Allaoui - 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants : Urbanisme, Aménagement urbain, Foncier, Réglementation de la circulation et du stationnement sur le territoire communal.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, les correspondances, les convocations, les notes, les rapports, les bons de commandes, les actes notariés, les procès-verbaux, les conventions relevant de l'aménagement urbain et de la maîtrise foncière, les documents d'urbanisme, toutes les décisions et arrêtés (liés notamment, aux permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables) relevant du code de l'urbanisme, les arrêtés relatifs à la réglementation du stationnement et de la circulation, les certificats d'urbanisme (certificats d'urbanisme information et opérationnel), les certificats d'affichage, les attestations, les documents et procès-verbaux de délimitation de parcelle(s), les décisions liées à l'exercice au nom de la commune des droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, les décisions liées à l'exercice au nom de la commune du droit de priorité, les décisions relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits par les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire et les décisions liées à la fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme MACEIRA Rosa - 3ème Adjointe au Maire et de M. HALIDI Allaoui - 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants : Affaires sociales, Séniors, Santé et Handicap.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, les convocations, les notes, les rapports, les bons de commande, les arrêtés, les décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/ conventions et leurs avenants à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. MAQUIN Maurice – 4ème Adjoint au Maire et de M. HALIDI Allaoui - 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants : Travaux liés aux Bâtiments communaux et à la Voirie, Gestion du parc de véhicules municipaux, Autorisations d'occupation du domaine public ainsi qu'au Développement durable et au suivi de l'Agenda 21.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, procès-verbaux, documents liés à l'exécution des travaux (les ordres de service, procès-verbaux de réception...), arrêtés, décisions liées aux demandes de subventions, tous les documents relatifs à la délivrance, à la modification, au renouvellement et au retrait des autorisations d'occupation du domaine public ainsi que les contrats /conventions et leurs avenants à l'exclusion de ceux liés aux marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam - 5ème Adjointe au Maire et de M. HALIDI Allaoui - 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans le domaine suivant : Politique de la Ville et le suivi des dispositifs qui en relèvent, notamment le Contrat de ville, les Ateliers Sociolinguistiques, Ville/Vie/Vacances.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, conventions avec l'Etat, la Région, le Département ou tout autre organisme participant au financement de la Politique de la ville, décisions liées aux demandes de subventions, ainsi que les contrats/conventions à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. AUGUSTE Daniel 6ème Adjoint au Maire et de M. HALIDI Allaoui 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants : Relations avec les entreprises, Artisanat et Commerces à l'exclusion du suivi du marché forain de la ville. Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, les convocations, les notes, les rapports, les bons de commande, les arrêtés, les décisions liées aux demandes de subventions, ainsi que les contrats /conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.
- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme CHAINIAU Véronique 7ème Adjointe au Maire et de M. HALIDI Allaoui 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans le domaine de l'Education. A ce titre, il traitera des questions relatives aux Affaires Scolaires ainsi qu'au suivi de la Cité Educative et il assurera les relations avec l'ensemble des partenaires de l'Education Nationale. Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.
- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. BALOSSA Christian 8ème Adjoint au Maire et de M. HALIDI Allaoui 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans le domaine de la Culture. Il aura notamment en charge la programmation culturelle de l'Espace Marcel Pagnol et de la Maison Jacques Brel, et la location/mise à disposition de ces mêmes structures à des fins uniquement culturelles. Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, contrats de commande de spectacle, conventions culturelles, conventions de location/mise à disposition ainsi que les décisions liées aux demandes de subventions.
- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme EVERARD Teresa 9ème Adjointe au Maire et de M. HALIDI Allaoui 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants : Petite Enfance et Loisirs des personnes âgées. A ce titre, il aura en charge les affaires relatives à la Petite enfance et plus particulièrement, les crèches, les haltes Jeux, le RAM. Il assurera également les relations avec l'ensemble des organismes et partenaires de la ville dans ces domaines, notamment avec les Centres de Protection maternelle et infantile.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, les convocations, les notes, les rapports, les bons de commande, les décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. RAJA Jamil - 10ème Adjoint au Maire et de M. HALIDI Allaoui - 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans le domaine du Sport et des dispositifs qui en relèvent. A ce titre, il aura notamment en charge la gestion des équipements sportifs ainsi que leur location ou mise à disposition pour des manifestations sportives et assurera également les relations avec les fédérations et les clubs sportifs.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions, conventions de location ou de mise à disposition des équipements sportifs pour des manifestations sportives ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme KILINC Laetitia 11 ème Adjointe de quartier « Les Carreaux/Les Charmettes » et de M. HALIDI Allaoui 2 ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants :
- Animation de la vie du quartier Les Carreaux/Les Charmettes en lien avec l'agent de développement local dédié,
 - Marchés publics.

Cette délégation entraîne délégation de signature pour tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, procès-verbaux, décisions liées aux demandes de subventions, décisions liées à la préparation, la passation ou l'exécution des marchés et accords-cadres, contrats, conventions et toutes pièces liées aux marchés et accords-cadres de la ville ainsi que leur(s) avenant(s).

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme MEDDA Géraldine – 13 ème Adjointe de quartier « Derrière-les-Murs de Monseigneur/Puits-la-Marlière » et de M. HALIDI Allaoui - 2 ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants : Animation de la vie du quartier « Derrière-les-Murs de Monseigneur/Puits-la-Marlière » en lien avec l'agent de développement local.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. KECHIT Gourta - Conseiller municipal et de M. HALIDI Allaoui - 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants : Cadre de vie, Espaces verts, Propreté et Gestion urbaine de proximité. A ce titre, il aura en charge la mise en œuvre de la politique définie dans ces domaines, la programmation et le suivi des actions afférentes ainsi que les relations avec les différents partenaires.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions, les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme KASSA Myriam - Conseillère municipale et de M. HALIDI Allaoui - 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans le domaine de la Jeunesse et des dispositifs qui en relèvent. A ce titre, il traitera notamment des questions relatives au PRIJ, au Point CYB et au Point Information Jeunesse.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions, contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. BRIKH Faouzi Conseiller municipal et de M. HALIDI Allaoui 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants : Suivi des dossiers relatifs à l'état civil (notamment, les baptêmes, les naissances, les Pactes civils de solidarité, les mariages, les décès), les affaires générales, la gestion du cimetière et les débits de boissons. Cette délégation entraîne délégation de signature des actes et documents relevant des domaines définis cidessus, tels que les courriers, convocations, notes, bons de commande, rapports, arrêtés, toutes décisions liées aux délivrances et reprises de concessions dans le cimetière, les avis dans le cadre des demandes de résident longue durée, les documents relatifs au recensement des citoyens, les certificats d'hérédité, les certificat de changement de résidence, les reports de service national, le recensement, l'attribution des médailles du travail ainsi que toutes pièces relatives aux attestations d'accueil.
- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. BRIKH Faouzi Conseiller municipal et de M. HALIDI Allaoui 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit également délégation pour exercer les fonctions dévolues au maire en matière d'opérations électorales, notamment pour statuer sur les demandes d'inscription et les procédures de radiation sur la liste électorale générale et les listes électorales complémentaires européennes et municipales. A ce titre, il pourra signer tous les actes, courriers et correspondances relevant de cette délégation.
- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme BIDELHADJELA Hakima Conseillère municipale et de M. HALIDI Allaoui 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans le domaine des activités Péri-Educatives (centres de loisirs et accueils périscolaires).

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/ conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. BONNARD Maurice - Conseiller municipal et de M. HALIDI Allaoui - 2^{ème} Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans le domaine suivant : Archives municipales.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. STEPHAN William - Conseiller municipal et de M. HALIDI Allaoui - 2^{ème} Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans le domaine suivant : Suivi des Centres sociaux. A ce titre, il aura en charge les Maisons de Quartier Camille Claudel, Boris Vian, et Salvador Allende.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, les convocations, les notes, les bons de commande, les décisions

liées aux demandes de subventions, les rapports, les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme TOOR Efatt - Conseillère municipale et de M. HALIDI Allaoui - 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans le domaine suivant : développement du numérique.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, bons de commande, les décisions liées aux demandes de subventions, les rapports, contrats/conventions et leur(s) avenants à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme BOGHOSSIAN Carmen - Conseillère municipale et de M. HALIDI Allaoui - 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans le domaine de la Restauration scolaire et municipale.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. PLANCHETTE Cédric - Conseiller municipal et de M. HALIDI Allaoui - 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans le domaine suivant : Fêtes et Cérémonies. A ce titre, il aura en charge le suivi des cérémonies, des manifestations festives et commémoratives ainsi que la mise à disposition et la location de la salle Erasme.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, les convocations, les notes, les bons de commande, les décisions liées aux demandes de subventions, les rapports, les actes liés à la mise à disposition/location de la salle Erasme, les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme MACEIRA Marine - Conseillère municipale et de M. HALIDI Allaoui - 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants : Vie associative et Citoyenneté.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions, les rapports, contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. YARAMIS Cémil - Conseiller municipal et de M. HALIDI Allaoui - 2ème Adjoint au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants : Sécurité routière, politique du Stationnement, Sécurité des Manifestations.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, les convocations, les notes, les rapports, les bons de commande, les dossiers liés aux demandes de subventions, les contrats/conventions à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

Article 2 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers-le-Bel, le 30 juin 2021

L'Adjoint délégué EDART Léon

Notifié à l'intéressé, le -9 JUL. 2021



Le Maire
Jean-Louis MARSAC



Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE n°285 /2021

Délégation de signature à Mme CISSE-DOUCOURE Mariam - 5ème adjointe au Maire, pour la période du 1^{er} août 2021 au 14 août 2021 inclus

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2122-18,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juillet 2020 portant élection de M. Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020 portant élection de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam en qualité de 5ème adjointe au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire,

VU l'arrêté n°294/2020 en date du 15 juillet 2020 portant délégation de signature à Mme CISSE-DOUCOURE Mariam - 5ème adjointe au Maire,

CONSIDERANT que le Maire a délégué par arrêtés des 15 juillet 2020 et 1et octobre 2020 un certain nombre de fonctions et la signature de certains actes aux adjoints au maire et à des conseillers municipaux,

CONSIDERANT que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre la continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au maire ou conseillers municipaux.

ARRETE

Article 1 - Les délégations données à Mme CISSE-DOUCOURE Mariam - 5ème adjointe au Maire par arrêté n°294/2020 en date du 15 juillet 2020, sont complétées par les dispositions ci-dessous, pour la période du 1er août 2021 au 14 août 2021 inclus :

- Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation pour le suivi des dossiers relatifs aux Projets de rénovation urbaine. A ce titre, elle pourra signer tous les actes et documents relevant de ce domaine, tels que les courriers, les notes, les rapports, les bons de commande, les décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats /conventions et leurs avenants à l'exclusion de ceux liés aux marchés publics et accords-cadres.
- Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation pour le suivi des dossiers de mise en fourrière de véhicule et à ce titre, elle pourra signer tous les actes et les correspondances relevant de cette délégation, notamment les courriers de notification.
- Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation pour le suivi des dossiers relatifs à la Téléphonie et l'Informatique à l'exclusion du développement du numérique. A ce titre, elle pourra signer tous les actes et documents relevant de ce domaine, tels que les courriers, les notes, les rapports, les bons de commande et les décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats /conventions et leurs avenants à l'exclusion de ceux liés aux marchés publics et accords-cadres.

- Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation pour le suivi des dossiers relatifs aux assurances. A ce titre, elle pourra signer tous les actes et documents relevant de ce domaine, tels que les courriers, les convocations, les notes, les rapports.
- Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation pour toutes les mesures de police dévolues à la compétence du maire en application de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales et notamment des dispositions des 1°, 2°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article précité qui disposent :
- 1° Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoiement, l'éclairage, l'enlèvement des encombrements, la démolition ou la réparation des édifices et monuments funéraires menaçant ruine, l'interdiction de rien exposer aux fenêtres ou autres parties des édifices qui puisse nuire par sa chute ou celle de rien jeter qui puisse endommager les passants ou causer des exhalaisons nuisibles ainsi que le soin de réprimer les dépôts, déversements, déjections, projections de toute matière ou objet de nature à nuire, en quelque manière que ce soit, à la sûreté ou à la commodité du passage ou à la propreté des voies susmentionnées;
- 2° Le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique telles que les rixes et disputes accompagnées d'ameutement dans les rues, le tumulte excité dans les lieux d'assemblée publique, les attroupements, les bruits, les troubles de voisinage, les rassemblements nocturnes qui troublent le repos des habitants et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique; 3° Le maintien du bon ordre dans les endroits où il se fait de grands rassemblements d'hommes, tels que les foires, marchés, réjouissances et cérémonies publiques, spectacles, jeux, cafés, églises et autres lieux publics;
- 4° L'inspection sur la fidélité du débit des denrées qui se vendent au poids ou à la mesure et sur la salubrité des comestibles exposés en vue de la vente;
- 5° Le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure;
- 7° Le soin d'obvier ou de remédier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par la divagation des animaux malfaisants ou féroces.
- A ce titre, elle pourra signer tous les actes, documents, arrêtés et correspondances afférents à cette délégation.
- Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation pour toutes les mesures de police dévolues à la compétence du maire en application de l'article L. 2212-4 du Code général des collectivités territoriales, à savoir « En cas de danger grave ou imminent, tel que les accidents naturels prévus au 5° de l'article L. 2212-2, le maire prescrit l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances ». A ce titre, elle pourra signer tous les actes, documents, arrêtés et correspondances afférents à cette délégation.
- Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation pour toutes les mesures de police en matière de déchets, dévolues à la compétence du maire en application de l'article L. 541-3 du Code de l'environnement. A ce titre, elle pourra signer tous les actes, arrêtés et correspondances afférents à cette délégation.
- Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation dans les domaines suivants : Logement Habitat privé Insalubrité. A ce titre, elle aura en charge le suivi des infractions relevant du code de la construction et de l'habitation, le suivi des dossiers relatifs à la police de la sécurité et de la salubrité des immeubles, locaux et installations ainsi que le suivi des infractions au règlement sanitaire départemental. Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, correspondances, convocations, notes, rapports, bons de commandes, procès-verbaux, signalements au procureur de la République, courriers de mise en demeure, arrêtés (notamment les arrêtés de mise en sécurité, ceux pris en application des articles L 511-4 et suivants et L. 511-19 et suivants du code de la construction et de l'habitation ainsi que ceux liés aux procédures d'infraction au règlement sanitaire départemental) et certificats d'affichage.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DJALLALI-TECHTACH Djida 1et adjointe au Maire, Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation dans les domaines suivants : Finances, Prospective, Contrôle de Gestion, suivi du marché forain de la ville, suivi des dossiers contentieux de la commune ainsi que Egalité femmes-hommes et mise en œuvre des dispositifs de Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes relevant des domaines définis ci-dessus tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, arrêtés, les instructions et toutes les pièces comptables de la collectivité (titres de recettes, bordereaux, mandats de paiement, certificats et autres documents comptables), ainsi que les décisions relatives aux produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, les décisions relatives aux

lignes de trésorerie, les décisions relatives aux régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux, les décisions relatives aux actions en justice de la commune (tant en demande qu'en défense), les décisions de la représenter devant les juridictions, et les décisions liées aux demandes de subventions, les contrats/conventions à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. HALIDI Allaoui - 2ème Adjoint au Maire, Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation dans les domaines suivants : Urbanisme, Aménagement urbain, Foncier, Réglementation de la circulation et du stationnement sur le territoire communal.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, les correspondances, les convocations, les notes, les rapports, les bons de commandes, les actes notariés, les procès-verbaux, les conventions relevant de l'aménagement urbain et de la maîtrise foncière, les documents d'urbanisme, toutes les décisions et arrêtés (liés notamment, aux permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables) relevant du code de l'urbanisme, les arrêtés relatifs à la réglementation du stationnement et de la circulation, les certificats d'urbanisme (certificats d'urbanisme information et opérationnel), les certificats d'affichage, les attestations, les documents et procès-verbaux de délimitation de parcelle(s), les décisions liées à l'exercice au nom de la commune des droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, les décisions liées à l'exercice au nom de la commune du droit de priorité, les décisions relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits par les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire et les décisions liées à la fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MACEIRA Rosa - 3ème Adjointe au Maire, Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation dans les domaines suivants : Affaires sociales, Séniors, Santé et Handicap.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, les convocations, les notes, les rapports, les bons de commande, les arrêtés, les décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/ conventions et leurs avenants à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. MAQUIN Maurice 4ème Adjoint au Maire, Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation dans les domaines suivants : Travaux liés aux Bâtiments communaux et à la Voirie, Gestion du parc de véhicules municipaux, Autorisations d'occupation du domaine public ainsi qu'au Développement durable et au suivi de l'Agenda 21.
- Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, procès-verbaux, documents liés à l'exécution des travaux (les ordres de service, procès-verbaux de réception...), arrêtés, décisions liées aux demandes de subventions, tous les documents relatifs à la délivrance, à la modification, au renouvellement et au retrait des autorisations d'occupation du domaine public ainsi que les contrats /conventions et leurs avenants à l'exclusion de ceux liés aux marchés publics et accords-cadres.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. ÂUGUSTE Daniel 6ème Adjoint au Maire, Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation dans les domaines suivants : Relations avec les entreprises, Arnisanat et Commerces à l'exclusion du suivi du marché forain de la ville.
- Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, les convocations, les notes, les rapports, les bons de commande, les arrêtés, les décisions liées aux demandes de subventions, ainsi que les contrats /conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme CHAINIAU Véronique 7ème Adjointe au Maire, Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation dans le domaine de l'Education. A ce titre, elle traitera des questions relatives aux Affaires Scolaires ainsi qu'au suivi de la Cité Educative et elle assurera les relations avec l'ensemble des partenaires de l'Education Nationale.
- Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. BALOSSA Christian 8ème Adjoint au Maire, Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation dans le domaine de la Culture. Elle aura notamment en charge la programmation culturelle de l'Espace Marcel Pagnol et de la Maison Jacques Brel, et la location/mise à disposition de ces mêmes structures à des fins uniquement culturelles.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, contrats de commande de spectacle, conventions culturelles, conventions de location/mise à disposition ainsi que les décisions liées aux demandes de subventions.

- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme EVERARD Teresa - 9ème Adjointe au Maire, Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation dans les domaines suivants : Petite Enfance et Loisirs des personnes âgées. A ce titre, elle aura en charge les affaires relatives à la Petite enfance et plus particulièrement, les crèches, les haltes Jeux, le RAM. Elle assurera également les relations avec l'ensemble des organismes et partenaires de la ville dans ces domaines, notamment avec les Centres de Protection maternelle et infantile.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, les convocations, les notes, les rapports, les bons de commande, les décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. RAJA Jamil - 10ème Adjoint au Maire, Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation dans le domaine du Sport et des dispositifs qui en relèvent. A ce titre, elle aura notamment en charge la gestion des équipements sportifs ainsi que leur location ou mise à disposition pour des manifestations sportives et assurera également les relations avec les fédérations et les clubs sportifs.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions, conventions de location ou de mise à disposition des équipements sportifs pour des manifestations sportives ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme KILINC Laetitia 11^{ème} Adjointe de quartier «Les Carreaux/Les Charmettes », Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation dans les domaines suivants :
- Animation de la vie du quartier Les Carreaux/Les Charmettes en lien avec l'agent de développement local dédié,
 - Marchés publics.

Cette délégation entraîne délégation de signature pour tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, procès-verbaux, décisions liées aux demandes de subventions, décisions liées à la préparation, la passation ou l'exécution des marchés et accords-cadres, contrats, conventions et toutes pièces liées aux marchés et accords-cadres de la ville ainsi que leur(s) avenant(s).

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. EDART Léon 12 en Adjoint de quartier « Le Village/Le Val Roger », Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation dans les domaines suivants :
- Animation de la vie du quartier « Le Village/Le Val Roger » en lien avec l'agent de développement local dédié,
 - Animation et suivi du Plan communal de Sauvegarde.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant (s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MEDDA Géraldine — 13ème Adjointe de quartier « Derrière-les-Murs de Monseigneur/Puits-la-Marlière », Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation dans les domaines suivants : Animation de la vie du quartier « Derrière-les-Murs de Monseigneur/Puits-la-Marlière » en lien avec l'agent de développement local.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. KECHIT Gourta - Conseiller municipal, Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation dans les domaines suivants : Cadre de vie, Espaces verts, Propreté et Gestion urbaine de proximité. A ce titre, elle aura en charge la mise en œuvre de la politique définie dans ces domaines, la programmation et le suivi des actions afférentes ainsi que les relations avec les différents partenaires.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions, les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme KASSA Myriam - Conseillère municipale, Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation dans le domaine de la Jeunesse et des dispositifs qui en relèvent. A ce titre, elle traitera notamment des questions relatives au PRIJ, au Point CYB et au Point Information Jeunesse.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions, contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. BRIKH Faouzi - Conseiller municipal, Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation dans les domaines suivants : Suivi des dossiers relatifs à l'état civil (notamment, les baptêmes, les naissances, les Pactes civils de solidarité, les mariages, les décès), les affaires générales, la gestion du cimetière et les débits de boissons.

Cette délégation entraîne délégation de signature des actes et documents relevant des domaines définis cidessus, tels que les courriers, convocations, notes, bons de commande, rapports, arrêtés, toutes décisions liées aux délivrances et reprises de concessions dans le cimetière, les avis dans le cadre des demandes de résident longue durée, les documents relatifs au recensement des citoyens, les certificats d'hérédité, les certificat de changement de résidence, les reports de service national, le recensement, l'attribution des médailles du travail ainsi que toutes pièces relatives aux attestations d'accueil.

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. BRIKH Faouzi Conseiller municipal, Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit également délégation pour exercer les fonctions dévolues au maire en matière d'opérations électorales, notamment pour statuer sur les demandes d'inscription et les procédures de radiation sur la liste électorale générale et les listes électorales complémentaires européennes et municipales. A ce titre, elle pourra signer tous les actes, courriers et correspondances relevant de cette délégation.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BIDELHADJELA Hakima Conseillère municipale, Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation dans le domaine des activités Péri-Educatives (centres de loisirs et accueils périscolaires).
- Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/ conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. BONNARD Maurice Conseiller municipal, Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation dans le domaine suivant : Archives municipales.
- Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. STEPHAN William Conseiller municipal, Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation dans le domaine suivant : Suivi des Centres sociaux. A ce titre, elle aura en charge les Maisons de Quartier Camille Claudel, Boris Vian, et Salvador Allende.
- Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, les convocations, les notes, les bons de commande, les décisions liées aux demandes de subventions, les rapports, les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme TOOR Efatt Conseillère municipale, Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation dans le domaine suivant : développement du numérique.
- Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, bons de commande, les décisions liées aux demandes de subventions, les rapports, contrats/conventions et leur(s) avenants à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BOGHOSSIAN Carmen Conseillère municipale, Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation dans le domaine de la Restauration scolaire et municipale.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. PLANCHETTE Cédric - Conseiller municipal, Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation dans le domaine suivant : Fêtes et Cérémonies. A ce titre, elle aura en charge le suivi des cérémonies, des manifestations festives et commémoratives ainsi que la mise à disposition et la location de la salle Erasme.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, les convocations, les notes, les bons de commande, les décisions liées aux demandes de subventions, les rapports, les actes liés à la mise à disposition/location de la salle Erasme, les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MACEIRA Marine - Conseillère municipale, Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation dans les domaines suivants : Vie associative et Citoyenneté.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions, les rapports, contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. YARAMIS Cémil - Conseiller municipal, Mme CISSE-DOUCOURE Mariam reçoit délégation dans les domaines suivants : Sécurité routière, politique du Stationnement, Sécurité des Manifestations.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, les convocations, les notes, les rapports, les bons de commande, les dossiers liés aux demandes de subventions, les contrats/conventions à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

Article 2 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers-le-Bel, le 30 juin 2021

L'Adjointe déléguée

CISSE-DOUCOURE Mariam

Notifié à l'intéres ée, le

Le Maire

Jean-Louis MARSAC



Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE nº 286/2021

Délégation de signature à M. EDART Léon - 12ème Adjoint de quartier « Le Village/Le Val Roger », pour la période du 1er août 2021 au 14 août 2021 inclus

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2122-18,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juillet 2020 portant élection de M. Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020 portant élection de M. EDART Léon en qualité de 12ème Adjoint de quartier « Le Village/Le Val Roger »,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire,

VU l'arrêté n° 302/2020 en date du 15 juillet 2020 portant délégation de signature à M. EDART Léon – 12ème Adjoint de quartier « Le Village/Le Val Roger »,

VU l'arrêté n° 285/2021 en date du 30 juin 2021 portant délégation de signature à Mme CISSE-DOUCOURE Mariam - 5ème adjointe au Maire, pour la période du 1er août 2021 au 14 août 2021 inclus,

CONSIDERANT que le Maire a délégué par arrêtés des 15 juillet 2020 et 1et octobre 2020 un certain nombre de fonctions et la signature de certains actes aux adjoints au maire et à des conseillers municipaux,

CONSIDERANT que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre la continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au maire ou conseillers municipaux.

ARRETE

Article 1 - Les délégations données à M. EDART Léon - 12^{ème} Adjoint de quartier « Le Village/Le Val Roger » par arrêté n°302/2020 en date du 15 juillet 2020, sont complétées par les dispositions ci-dessous, pour la période du 1^{er} août 2021 au 14 août 2021 inclus :

- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam 5èrne adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation pour le suivi des dossiers relatifs aux Projets de rénovation urbaine. A ce titre, il pourra signer tous les actes et documents relevant de ce domaine, tels que les courriers, les notes, les rapports, les bons de commande, les décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats /conventions et leurs avenants à l'exclusion de ceux liés aux marchés publics et accords-cadres.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation pour le suivi des dossiers de mise en fourrière de véhicule et à ce titre, il pourra signer tous les actes et les correspondances relevant de cette délégation, notamment les courriers de notification.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation pour le suivi des dossiers relatifs à la Téléphonie et l'Informatique à

l'exclusion du développement du numérique. A ce titre, il pourra signer tous les actes et documents relevant de ce domaine, tels que les courriers, les notes, les rapports, les bons de commande et les décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats /conventions et leurs avenants à l'exclusion de ceux liés aux marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation pour le suivi des dossiers relatifs aux assurances. A ce titre, il pourra signer tous les actes et documents relevant de ce domaine, tels que les courriers, les convocations, les notes, les rapports.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation pour toutes les mesures de police dévolues à la compétence du maire en application de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales et notamment des dispositions des 1°, 2°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article précité qui disposent :
- 1° Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoiement, l'éclairage, l'enlèvement des encombrements, la démolition ou la réparation des édifices et monuments funéraires menaçant ruine, l'interdiction de rien exposer aux fenêtres ou autres parties des édifices qui puisse nuire par sa chute ou celle de rien jeter qui puisse endommager les passants ou causer des exhalaisons nuisibles ainsi que le soin de réprimer les dépôts, déversements, déjections, projections de toute matière ou objet de nature à nuire, en quelque manière que ce soit, à la sûreté ou à la commodité du passage ou à la propreté des voies susmentionnées;
- 2° Le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique telles que les rixes et disputes accompagnées d'ameutement dans les rues, le tumulte excité dans les lieux d'assemblée publique, les attroupements, les bruits, les troubles de voisinage, les rassemblements nocturnes qui troublent le repos des habitants et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique; 3° Le maintien du bon ordre dans les endroits où il se fait de grands rassemblements d'hommes, tels que les foires, marchés, réjouissances et cérémonies publiques, spectacles, jeux, cafés, églises et autres lieux publics;
- 4° L'inspection sur la fidélité du débit des denrées qui se vendent au poids ou à la mesure et sur la salubrité des comestibles exposés en vue de la vente ;
- 5° Le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure;
- 7° Le soin d'obvier ou de remédier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par la divagation des animaux malfaisants ou féroces.
- A ce titre, il pourra signer tous les actes, documents, arrêtés et correspondances afférents à cette délégation.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation pour toutes les mesures de police dévolues à la compétence du maire en application de l'article L. 2212-4 du Code général des collectivités territoriales, à savoir «En vas de danger grave ou imminent, tel que les accidents naturels prévus au 5° de l'article L. 2212-2, le maire prescrit l'exécution des mesures de sûreté exigées par les cirvonstances ». A ce titre, il pourra signer tous les actes, documents, arrêtés et correspondances afférents à cette délégation.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation pour toutes les mesures de police en matière de déchets, dévolues à la compétence du maire en application de l'article L. 541-3 du Code de l'environnement. A ce titre, il pourra signer tous les actes, arrêtés et correspondances afférents à cette délégation.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants : Logement Habitat privé Insalubrité. A ce titre, il aura en charge le suivi des infractions relevant du code de la construction et de l'habitation, le suivi des dossiers relatifs à la police de la sécurité et de la salubrité des immeubles, locaux et installations ainsi que le suivi des infractions au règlement sanitaire départemental.
- Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, correspondances, convocations, notes, rapports, bons de commandes, procès-verbaux, signalements au procureur de la République, courriers de mise en demeure, arrêtés (notamment les arrêtés de mise en sécurité, ceux pris en application des articles L. 511-4 et suivants et L. 511-19 et suivants du code de la construction et de l'habitation ainsi que ceux liés aux procédures d'infraction au règlement sanitaire départemental) et certificats d'affichage.
- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme DJALLALI-TECHTACH Djida 1^{er} adjointe au Maire et de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants : Finances, Prospective, Contrôle de Gestion, suivi du marché forain

de la ville, suivi des dossiers contentieux de la commune ainsi que Egalité femmes-hommes et mise en œuvre des dispositifs de Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes relevant des domaines définis ci-dessus tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, arrêtés, les instructions et toutes les pièces comptables de la collectivité (titres de recettes, bordereaux, mandats de paiement, certificats et autres documents comptables), ainsi que les décisions relatives aux produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, les décisions relatives aux lignes de trésorerie, les décisions relatives aux régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux, les décisions relatives aux actions en justice de la commune (tant en demande qu'en défense), les décisions de la représenter devant les juridictions, et les décisions liées aux demandes de subventions, les contrats/conventions à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. HALIDI Allaoui - 2ème Adjoint au Maire et de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam - 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants: Urbanisme, Aménagement urbain, Foncier, Réglementation de la circulation et du stationnement sur le territoire communal.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, les correspondances, les convocations, les notes, les rapports, les bons de commandes, les actes notariés, les procès-verbaux, les conventions relevant de l'aménagement urbain et de la maîtrise foncière, les documents d'urbanisme, toutes les décisions et arrêtés (liés notamment, aux permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables) relevant du code de l'urbanisme, les arrêtés relatifs à la réglementation du stationnement et de la circulation, les certificats d'urbanisme (certificats d'urbanisme information et opérationnel), les certificats d'affichage, les attestations, les documents et procès-verbaux de délimitation de parcelle(s), les décisions liées à l'exercice au nom de la commune des droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, les décisions liées à l'exercice au nom de la commune du droit de priorité, les décisions relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits par les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire et les décisions liées à la fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme MACEIRA Rosa - 3ème Adjointe au Maire et de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam - 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants : Affaires sociales, Séniors, Santé et Handicap.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, les convocations, les notes, les rapports, les bons de commande, les arrêtés, les décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/ conventions et leurs avenants à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. MAQUIN Maurice – 4ème Adjoint au Maire et de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam - 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants : Travaux liés aux Bâtiments communaux et à la Voirie, Gestion du parc de véhicules municipaux, Autorisations d'occupation du domaine public ainsi qu'au Développement durable et au suivi de l'Agenda 21.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, procès-verbaux, documents liés à l'exécution des travaux (les ordres de service, procès-verbaux de réception...), arrêtés, décisions liées aux demandes de subventions, tous les documents relatifs à la délivrance, à la modification, au renouvellement et au retrait des autorisations d'occupation du domaine public ainsi que les contrats /conventions et leurs avenants à l'exclusion de ceux liés aux marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam 5ème Adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans le domaine suivant : Politique de la Ville et le suivi des dispositifs qui en relèvent, notamment le Contrat de ville, les Ateliers Sociolinguistiques, Ville/Vie/Vacances.
- Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, conventions avec l'Etat, la Région, le Département ou tout autre organisme participant au financement de la Politique de la ville, décisions liées aux demandes de subventions, ainsi que les contrats/conventions à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.
- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. AUGUSTE Daniel 6ème Adjoint au Maire et de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam- 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants : Relations avec les entreprises, Artisanat et Commerces à l'exclusion du suivi du marché forain de la ville.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, les convocations, les notes, les rapports, les bons de commande, les arrêtés, les décisions liées aux demandes de subventions, ainsi que les contrats /conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme CHAINIAU Véronique 7ème Adjointe au Maire et de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans le domaine de l'Education. A ce titre, il traitera des questions relatives aux Affaires Scolaires ainsi qu'au suivi de la Cité Educative et il assurera les relations avec l'ensemble des partenaires de l'Education Nationale. Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.
- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. BALOSSA Christian 8ème Adjoint au Maire et de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans le domaine de la Culture. Il aura notamment en charge la programmation culturelle de l'Espace Marcel Pagnol et de la Maison Jacques Brel, et la location/mise à disposition de ces mêmes structures à des fins uniquement culturelles.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, contrats de commande de spectacle, conventions culturelles, conventions de location/mise à disposition ainsi que les décisions liées aux demandes de subventions.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme EVERARD Teresa - 9ème Adjointe au Maire et de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam - 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants : Petite Enfance et Loisirs des personnes âgées. A ce titre, il aura en charge les affaires relatives à la Petite enfance et plus particulièrement, les crèches, les haltes Jeux, le RAM. Il assurera également les relations avec l'ensemble des organismes et partenaires de la ville dans ces domaines, notamment avec les Centres de Protection maternelle et infantile.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, les convocations, les notes, les rapports, les bons de commande, les décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. RAJA Jamil - 10ème Adjoint au Maire et de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam - 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans le domaine du Sport et des dispositifs qui en relèvent. A ce titre, il aura notamment en charge la gestion des équipements sportifs ainsi que leur location ou mise à disposition pour des manifestations sportives et assurera également les relations avec les fédérations et les clubs sportifs.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions, conventions de location ou de mise à disposition des équipements sportifs pour des manifestations sportives ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme KILINC Laetitia 11ème Adjointe de quartier « Les Carreaux/Les Charmettes » et de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam- 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants :
- Animation de la vie du quartier Les Carreaux/Les Charmettes en lien avec l'agent de développement local dédié,
 - Marchés publics.

Cette délégation entraîne délégation de signature pour tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, procès-verbaux, décisions liées aux demandes de subventions, décisions liées à la préparation, la passation ou l'exécution des marchés et accords-cadres, contrats, conventions et toutes pièces liées aux marchés et accords-cadres de la ville ainsi que leur(s) avenant(s).

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme MEDDA Géraldine - 13ème Adjointe de quartier «Derrière-les-Murs de Monseigneur/Puits-la-Marlière» et de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam - 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants : Animation de la vie du quartier «Derrière-les-Murs de Monseigneur/Puits-la-Marlière» en lien avec l'agent de développement local.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. KECHIT Gourta - Conseiller municipal et de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam - 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants : Cadre de vie, Espaces verts, Propreté et Gestion urbaine de proximité. A ce titre, il aura en charge la mise en œuvre de la politique définie dans ces domaines, la programmation et le suivi des actions afférentes ainsi que les relations avec les différents partenaires.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions, les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme KASSA Myriam - Conseillère municipale et de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam - 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans le domaine de la Jeunesse et des dispositifs qui en relèvent. A ce titre, il traitera notamment des questions relatives au PRIJ, au Point CYB et au Point Information Jeunesse.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions, contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. BRIKH Faouzi - Conseiller municipal et de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam - 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants : Suivi des dossiers relatifs à l'état civil (notamment, les baptêmes, les naissances, les Pactes civils de solidarité, les mariages, les décès), les affaires générales, la gestion du cimetière et les débits de boissons.

Cette délégation entraîne délégation de signature des actes et documents relevant des domaines définis cidessus, tels que les courriers, convocations, notes, bons de commande, rapports, arrêtés, toutes décisions liées aux délivrances et reprises de concessions dans le cimetière, les avis dans le cadre des demandes de résident longue durée, les documents relatifs au recensement des citoyens, les certificats d'hérédité, les certificat de changement de résidence, les reports de service national, le recensement, l'attribution des médailles du travail ainsi que toutes pièces relatives aux attestations d'accueil.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. BRIKH Faouzi Conseiller municipal et de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit également délégation pour exercer les fonctions dévolues au maire en matière d'opérations électorales, notamment pour statuer sur les demandes d'inscription et les procédures de radiation sur la liste électorale générale et les listes électorales complémentaires européennes et municipales. A ce titre, il pourra signer tous les actes, courriers et correspondances relevant de cette délégation.
- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme BIDELHADJELA Hakima Conseillère municipale et de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans le domaine des activités Péri-Educatives (centres de loisirs et accueils périscolaires).

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/ conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. BONNARD Maurice - Conseiller municipal et de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam - 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans le domaine suivant : Archives municipales.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/conventions et leur(\$) avetiant(\$) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. STEPHAN William - Conseiller municipal et de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam - 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans le domaine suivant : Suivi des Centres sociaux. A ce titre, il aura en charge les Maisons de Quartier Camille Claudel, Boris Vian, et Salvador Allende.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, les convocations, les notes, les bons de commande, les décisions liées aux demandes de subventions, les rapports, les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme TOOR Efatt - Conseillère municipale et de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam - 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans le domaine suivant : développement du numérique.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, bons de commande, les décisions liées aux demandes de subventions, les rapports, contrats/conventions et leur(s) avenants à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme BOGHOSSIAN Carmen - Conseillère municipale et de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam - 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans le domaine de la Restauration scolaire et municipale.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, rapports, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions ainsi que les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. PLANCHETTE Cédric Conseiller municipal et de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans le domaine suivant : Fêtes et Cérémonies. A ce titre, il aura en charge le suivi des cérémonies, des manifestations festives et commémoratives ainsi que la mise à disposition et la location de la salle Erasme. Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant du domaine défini ci-dessus, tels que les courriers, les convocations, les notes, les bons de commande, les décisions liées aux demandes de subventions, les rapports, les actes liés à la mise à disposition/location de la salle Erasme, les contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.
- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme MACEIRA Marine Conseillère municipale et de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants : Vie associative et Citoyenneté.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, convocations, notes, bons de commande, décisions liées aux demandes de subventions, les rapports, contrats/conventions et leur(s) avenant(s) à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

- En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. YARAMIS Cémil - Conseiller municipal et de Mme CISSE-DOUCOURE Mariam- 5ème adjointe au Maire, M. EDART Léon reçoit délégation dans les domaines suivants : Sécurité routière, politique du Stationnement, Sécurité des Manifestations.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les actes et documents relevant des domaines définis ci-dessus, tels que les courriers, les convocations, les notes, les rapports, les bons de commande, les dossiers liés aux demandes de subventions, les contrats/conventions à l'exclusion des marchés publics et accords-cadres.

Article 2 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers-le-Bel, le 30 juin 2021

L'Adjoint délégué **EDART Léon**

- Fred

Notifié à l'intéressé, le 3 111. 2821

Le Maire
Jean Luis MARSAC